



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 juin 2008**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 juin 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 4 juillet 2008

**Avis sur les modifications des rythmes scolaires**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** M. Christophe POIRIER -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT - Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2008**

DELIBERATION D20080221

**ENSEIGNEMENT**

**Avis sur les modifications des rythmes scolaires**

Madame Delphine RENAUD-PAGE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par décret en date du 15 mai 2008, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a décidé de modifier l'organisation des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2008/2009. Les principales dispositions du texte sont les suivantes :

- une réduction de 26 à 24 heures du nombre d'heures d'enseignement pour tous les enfants,
- une répartition de ces heures sur 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
- une durée maximum d'enseignement de 6 heures par jour,
- un calendrier national unique.

Le texte prévoit également que seuls les conseils d'école qui souhaitent un mode d'organisation qui déroge aux dispositions du décret peuvent en faire la demande. Dans ce cas, la collectivité n'est sollicitée que pour avis.

Dès le mois de mars, alors que le texte n'était pas encore paru, Madame le Maire a fait connaître à Madame l'Inspectrice d'Académie les difficultés d'une telle réforme, pour la collectivité comme pour les familles, le délai beaucoup trop court pour la mettre en œuvre et son souhait de garder un rythme de 4 jours et demi.

Les conseils d'école ont, pour la plupart, été contraints de s'organiser dans l'urgence pour faire connaître leur position à Madame l'Inspectrice avant le 11 juin, soit un mois à peine après la parution du texte. Ce délai nous semble objectivement contradictoire avec la démarche démocratique mise en avant par le ministère.

Considérant :

- que cette réforme est contraire à l'intérêt des enfants et des familles,
- qu'elle est irréaliste dans un délai aussi court pour être juste, efficace et respectueuse de tous,
- que le temps de la concertation n'a pas été respecté,
- que la majorité des conseils a opté pour la semaine de 4 jours,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

prendre acte de cette situation et laisser désormais à Madame l'Inspectrice, sans autre avis ou commentaire, l'entière responsabilité de la décision et des conséquences pédagogiques et sociales qui en découleront.

**Le Conseil Municipal a pris acte.**

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Delphine RENAUD-PAGE**